LINKY : LA GUÉRILLA DES OPPOSANTS S'INTENSIFIE



Photo :
http://www.next-up.org/images/Linky_Ca_suffit_Marianne_Refus_1280

Face à la lourde machine de guerre ENEDIS (ex ERDF) filiale d'EDF (1), qui s'infiltre régulièrement et sûrement dans tous les foyers français au rythme de 30.000 compteurs Linky installés chaque jour, les opposants au nouveau compteur tant décrié, multiplient les poches de résistance dans le pays (**678** communes ont produit des arrêtés anti Linky). Et le mouvement n'est pas prêt de s'arrêter si l'on en croit le **Canard enchaîné** du 20 juin 2018 (voir en fin de billet).

Si les poseurs d' ENEDIS rencontrent quelques problèmes qui les ralentissent dans les opérations de remplacement des compteurs extérieurs aux habitations (que vous ayez posé ou non des courriers ou des cadenas pour exprimer votre opposition), il n'en est pas de même pour les compteurs installés dans les maisons ou appartements. La loi est claire : **forcer la porte d'entrée pour installer Linky est illégal** !

ENEDIS et ses poseurs ne peuvent donc, qu'à travers la porte ou par écrit, vous menacer de couper le courant, étape qui n'a jamais été franchie par peur de produire une image négative de la société. ENEDIS peut aussi menacer de vous faire payer les relevés de compteurs manuels quand l'opération de remplacement à l'échelle du pays sera considérée terminée. Sur ce dernier point la Commission de régulation de l'énergie n'a pas suivi ENEDIS et ne serait pas prête de le faire. Ouf !

En l’état des forces en présence et vu la tournure des évènements, il est probable qu’à terme ENEDIS considère avoir atteint ses objectifs même si, sur les 35 millions de compteurs à installer, un petit million ou plus lui aura momentanément échappé à cause d’une poignée d’irréductibles gaulois. Ultérieurement elle saura lancer une seconde offensive pour faire revenir les récalcitrants dans le troupeau.

En attendant saluons le combat de celles et ceux qui ne veulent pas être pris pour des « Mougeons » (contraction de **Mou**tons et pi**geons**).

L’article du Canard enchaîné du 20 juin 2018.

(1) 16 entreprises de poseurs, pages entières de pub dans les quotidiens, spots publicitaires radios et télés…